




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-330**

**Séance publique du**

**20 novembre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture   |
| Identifiant : 013-211300017-20201120-<br>lmc1181521-DE-1-1  |
| Date de signature : 26/11/2020  |
| Date de réception : jeudi 26 novembre<br>2020   |
|  <b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br>- ACTE SIGNÉ ✓<br>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br>- ACTE TRANSMIS POUR<br>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br>LÉGALITÉ ✓ |

**OBJET : EXPOSITION ' TROUBLE FÊTE ' - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT  
D'EXPOSITION**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.  
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Coordination des Musées

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : EXPOSITION « TROUBLE FÊTE » - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPOSITION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Association Jean Vilar a présenté à la Maison Jean Vilar une exposition de Madame Macha MAKEÏEFF, auteur, metteur en scène et plasticienne, du 5 juillet au 14 décembre 2019, intitulée « Trouble fête – collections curieuses et choses inquiètes ».

Dans cette exposition, l'artiste s'est interrogée sur l'âme des objets inanimés, leur part enfermée d'humanité, dans une installation dans les couloirs et salons de la Maison Jean Vilar, « où les mots de Lewis Carroll et Georges, le frère de l'artiste, se répondent au cœur d'un concert de bêtes étranges, de sons distendus et de miroirs qui réfléchissent ».

L'Association Jean Vilar, le Théâtre La Criée et la Ville d'Aix-en-Provence souhaitent offrir à cette exposition un nouveau temps de présentation au public au sein du Musée des Tapisseries à Aix-en-Provence, pour offrir aux visiteurs « une promenade sensible dans une maison hantée d'objets bienveillants, recalés, de ceux abandonnés dans les recoins des ateliers, au fond des tiroirs, dans les réserves des musées et aux abords des scènes », en lien direct avec le projet artistique et culturel du Musée des Tapisseries autour des arts du spectacle.

Les parties ont donc souhaité s'associer pour porter ensemble ce projet d'exposition « Trouble Fête » sur le territoire de la Ville d'Aix-en-Provence.

A cette fin, un contrat de cession du droit d'exposition de l'exposition "Trouble Fête" entre la Ville et l'Association Jean Vilar a été rédigée. Cette exposition dont l'Association Jean Vilar est le producteur, conçue en collaboration avec Macha MAKEIEFF, et qui dispose en tant que

tel du droit d'exposition. L'association cède donc à la Ville temporairement le droit d'exposer ladite exposition, au prix de 15 000 €.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**-ADOPTER** le contrat de cession de droit d'exposition entre l'Association Jean Vilar et la Ville d'Aix-en-Provence ;

**-AUTORISER** le versement du prix du contrat de cession de droit d'exposition de 15 000 € à l'Association Jean Vilar ;

**-DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 322 – 6228 – 923 qui présente les disponibilités suffisantes;

**-AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

DL.2020-330 - EXPOSITION ' TROUBLE FÊTE ' - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION  
DE DROIT D'EXPOSITION -

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents                | : 43 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 52 |
| Pour                    | : 52 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

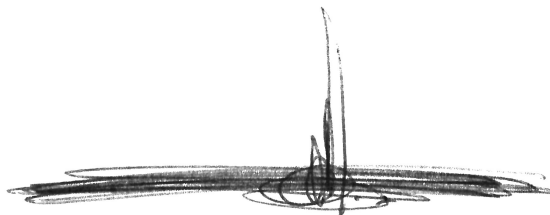
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00